

# Synthèse

Environ un million de personnes vit sous le seuil de pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes, près d'un enfant ou jeune sur cinq, une famille monoparentale sur quatre... Qu'elle soit manifeste ou invisible, rurale ou urbaine, la pauvreté prend de multiples formes et appelle des réponses rapides et efficaces, au plus près de celles et ceux qui en sont victimes.

La présente publication s'appuie sur une analyse de la pauvreté monétaire qui permet de conduire les analyses statistiques de l'Insee au niveau régional et infrarégional. Dans cette approche, 12,7 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes se situe sous le seuil de pauvreté en 2020, proportion relativement stable au cours des dernières années. Parmi les treize régions de France métropolitaine, la région se classe comme la 3<sup>e</sup> moins pauvre derrière les Pays de la Loire et la Bretagne. Toutefois, cela cache d'importantes disparités et les moyennes départementales et régionales ne sont pas suffisantes pour livrer une analyse des plus pertinente. L'Allier, la Loire et la Drôme sont les départements de la région les plus touchés. Certains EPCI de l'Ardèche peuvent atteindre 23 % de taux de pauvreté. À l'inverse, l'Isère, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie font partie des départements les moins exposés au niveau de la moyenne départementale, même si on peut constater des taux de pauvreté élevés dans certains territoires infradépartementaux.

La pauvreté se concentre dans les métropoles (quatre habitants sur dix) et dans les espaces très peu denses de l'ouest et du sud de la région. Les ménages pauvres habitent presque aussi souvent en logement social qu'ils sont locataires du parc privé (35 %) ; 30 % sont propriétaires. Les ménages pauvres sont plus souvent propriétaires de leur logement en zone rurale (53 %).

Le taux de pauvreté varie inversement avec l'âge, les jeunes étant les plus touchés. La situation familiale est encore plus discriminante que l'âge : les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté, suivies des personnes seules. La pauvreté est aussi plus forte au sein des communes urbaines.

Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un effet redistributif des prestations sociales permettant une réduction d'un tiers de la pauvreté, comme en France métropolitaine. Les prestations sociales constituent en effet, plus d'un tiers du revenu disponible (35 %), autant que les revenus d'activités (36 %). Cette structure est similaire à celle de l'Hexagone, avec des prestations sociales pesant néanmoins légèrement plus que les revenus d'activités.

La présente publication propose une analyse de la pauvreté monétaire selon six profils identifiés, représentatifs de la diversité de leurs situations face à l'emploi (insérés ou non dans l'emploi, retraités) et de leurs conditions de logement (propriétaire, locataire du parc social et privé) :

- Le profil des retraités pauvres se caractérise par une part importante de personnes seules. Le Cantal se démarque par une nette surreprésentation de ce profil ;
- Les travailleurs pauvres de la région se singularisent par de fortes charges familiales et sont plus nombreux en Savoie, en Haute-Savoie, dans l'Ain et dans l'Isère ;
- Le profil des jeunes non insérés dans l'emploi rassemble majoritairement des personnes seules, locataires du parc privé et résidant principalement dans les métropoles. Le Rhône, avec le poids de la Métropole de Lyon, est le département le plus touché par ce type de pauvreté ;
- Le profil des ménages pauvres non insérés dans l'emploi et propriétaires de leur logement est composé de ménages relativement âgés et de davantage de couples avec enfant(s) que l'ensemble des ménages pauvres de la région. Parmi les départements régionaux, c'est en Ardèche que l'on retrouve la plus forte concentration de ce profil ;
- Les ménages non insérés dans l'emploi et locataires du privé se retrouvent là où l'offre de logement social est faible. L'Ardèche concentre aussi plus ce profil que les autres départements de la région ;
- Enfin, les ménages non insérés, locataires du parc social, aux prestations sociales importantes, sont surreprésentés dans les QPV, en particulier dans le Rhône.

Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants : situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, logements inadaptés, situations familiales spécifiques, difficultés liées à la mobilité, à l'accès aux soins et aux services publics. Dans certains territoires exposés à la pauvreté, ces fragilités se cumulent et peuvent engendrer des situations de plus grande précarité.